Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_73-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°73-2026 7 octobre 2026

MISSIONS FACULTATIVES – Convention de partenariat avec le Centre de formation d'apprentis spécialisé (CFAS) Auvergne pour faciliter la conclusion de contrats d'apprentissage des personnes en situation de handicap.

Séance du : 7 octobre 2026
Date de la convocation : 28 septembre 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Christian EXCOFFON

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

- Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Vincent BOULNOIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI,

- Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Bernard GROLLIER

Etaient représentés : 8

- Collège des affiliés : 6

Arthur BOIX-NEVEU (pouvoir à Valentin HACHET)
Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à Philippe ROLLET)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Jean-Marc DRIVET (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à François DUNAND)
Céline YACONO (pouvoir à Chantal MARTIN)

- Collège spécifique : 2

Michelle BRAUER (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Pierre GUILLAUD)

Etaient présents ou représentés : 25
Nombre de votants : 25

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 • Parc d'activités Alpespace • 113, voie Albert Einstein • Francin • 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 • Fax : 04 79 70 84 84 • www.cdg73.fr • contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_73-DE

DELIBERATION N° 73-2026

MISSIONS FACULTATIVES – Convention de partenariat avec le Centre de formation d'apprentis spécialisé (CFAS) Auvergne pour faciliter la conclusion de contrats d'apprentissage des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président précise que le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé Auvergne (CFAS) Auvergne contribue à la réalisation d'actions destinées à faciliter l'insertion par l'emploi dans la Fonction Publique Territoriale des personnes en situation de handicap au sein des collectivités et établissements publics affiliés, notamment par la voie de l'apprentissage, telles que prévues dans les différentes conventions conclues entre le Centre de gestion et le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

En effet, le CFAS Auvergne dispose d'une expertise en matière d'apprentissage. Il est un acteur reconnu de l'insertion de personnes en situation de handicap ; il intervient auprès de plusieurs centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une réunion de travail avec le CFAS Auvergne s'est tenue le 24 septembre 2026 dans les locaux du Cdg73.

Il est ainsi proposé d'engager un partenariat avec le CFAS Auvergne pour la durée restante de la convention conclue entre le FIPHFP et le Cdg73, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce partenariat repose sur l'engagement des deux parties, sur les points suivants :

- le CFAS Auvergne mène des actions destinées à sensibiliser, informer les employeurs publics sur le recrutement de travailleurs handicapés et le contrat d'apprentissage, accueillir, orienter les candidats à l'apprentissage, mais aussi à valider les projets d'apprentissage et accompagner à l'exécution des contrats et à la saisie des aides sur la plateforme du FIPHFP ;

- le Centre de gestion sensibilise et informe les employeurs publics sur le FIPHFP et le recrutement de travailleurs handicapés, assure la promotion de l'action du CFAS et l'accompagne dans ses actions sur le terrain auprès des collectivités, facilite la mise en relation avec les collectivités.

Le coût forfaitaire du CFAS Auvergne s'établit à 2 500 € par recrutement d'apprenti en situation de handicap au sein des collectivités.

Les objectifs de cette convention avec le CFAS Auvergne portent sur cinq recrutements d'apprentis au sein des collectivités, à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2027.

Monsieur le Président propose de conclure cette convention de partenariat avec le CFAS Auvergne afin de disposer des moyens et de l'accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de partenariat signée avec le FIPHFP.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_73-DE

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat entre le CFAS d'Auvergne et le Centre de gestion,

AUTORISE le Président à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 7 octobre 2026
Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE